

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **4 juillet 2011** à 19 h 30 à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Martin Chainey et Gilles Choquette.

Sont absents la mairesse Joëlle Cardonne et les conseillers Douglas Beard et Ginette Bouchard.

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant Louis Lachapelle.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-07-139

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
4 JUILLET 2011, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de juin 2011
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement N° 537-3 modifiant le règlement N° 537 relatif au règlement consultatif d'urbanisme
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Octroi contrat : rapiéçage en asphalte chaud
 - 7.2 MRC Drummond : demande de rencontre pour projet règlement N° 567, zone AF-2
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Borne incendie sèche : Trenholm
 - 8.2 Municipalité de Saint-Lucien : quote-part réelle de 2010
 - 8.3 Nomination président CCU
 - 8.4 Les Fleurons du Québec
 - 8.5 Cogesaf : appui pour l'augmentation du financement statutaire
9. **VARIA**
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **RAPPORTS DIVERS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011

2011-07-140

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 juin 2011 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE JUIN 2011

2011-07-141

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2011 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel qu'il a été présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>441 158,30 \$</u>
Taxes	182 673,05 \$
Protection incendie	4 325,04 \$
Permis	810,00 \$
Commanditaires CVC	3 031,25 \$
Subventions	240 900,00 \$
Subventions bibliothèque	8 000,00 \$
Autres revenus	1 418,96 \$
<u>Dépenses</u>	<u>133 291,85 \$</u>
Rémunération des élus	10 486,87 \$
Rémunération régulière	16 851,52 \$
Rémunération incendie	4 076,00 \$
Factures déjà payées	5 152,74 \$
Factures à payer	96 724,72 \$

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 537-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 537 RELATIF AU RÈGLEMENT CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-142

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement N° 537-3 sans aucune modification.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT N° 537-3

**RÈGLEMENT N° 537-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 537
RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juin 2011 par le conseiller GILLES CHOQUETTE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte le présent règlement.

DISPOSITION INTERPRÉTATIVE ET APPLICATION

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 – MEMBRES

Le texte de l'article 9 du règlement numéro 537 est remplacé par le suivant :

«Un membre est nommé pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement. Le mandat est attaché au siège occupé et prend fin après deux (2) ans soit le 30 juin. Ainsi l'ordre de nomination est le suivant :

- Siège 1 : année paire
- Siège 2 : conseiller
- Siège 3 : année impaire
- Siège 4 : année paire
- Siège 5 : année impaire
- Siège 6 : année impaire

Les membres devront être nommés aux deux (2) ans suivant cet ordre préétabli.»

ARTICLE 3 – OFFICIERS

Le texte de l'article 10 du règlement numéro 537 est remplacé par le suivant :

« Le comité comprend deux (2) officiers soit le président et le vice-président. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil, sur avis des membres du comité, en juin de chaque d'année.»

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTÉ CE 4 juillet 2011.

Louis Lachapelle
Maire suppléant

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Avis DE MOTION
Adoption
Publication

6 juin 2011
4 juillet 2011
8 juillet 2011

Adoptée.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 OCTROI CONTRAT : RAPIÉÇAGE EN ASPHALTE CHAUD

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le rapiéçage en asphalte chaud.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RAPIÉÇAGE ASPHALTE CHAUD Jeudi le 30 juin 2011

Lieu : Bureaux municipaux
1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : DG / St Nancy Lussier
Témoins Mathieu B. Milot, directeur travaux publics,
et Shayne Sévigny, préventionniste.

À 10 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission asphalte chaud »

<i>RAPIÉÇAGE</i>	Sintra Estrie	Pavage Drummond	Smith Asphalte	Pavage Veilleux
Tarif unitaire	106,21	97,50	86,85	89,79
X Tonnes estimées	3 500	3 500	3 500	3 500
Total, taxes exclues	371 735,00	341 250,00	303 975,00	314 265,00

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le rapiéçage en asphalte chaud reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture pour le rapiéçage en asphalte chaud» du 30 juin 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions faites pour en vérifier les conformités;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-143

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le rapiéçage en asphalte chaud à Smith Asphalte inc. au tarif de 86,85 \$ la tonne, pour un total de plus ou moins 3 500 tonnes, soit pour un montant approximatif de 303 975,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les travaux soient effectués entre le 11 juillet et le 31 août 2011 inclusivement.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le rapiéçage en asphalte chaud avec le représentant de la compagnie retenue à la suite des indications spécifiées précédemment et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.2 MRC DRUMMOND : DEMANDE DE RENCONTRE POUR PROJET RÈGLEMENT N° 567, ZONE AF-2

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité de la MRC de Drummond relatif au projet de règlement N° 567 de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la volonté du demandeur d'ajouter des explications pertinentes à son projet;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-144

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de demander à rencontrer le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Drummond.

QUE Serge Côté, urbaniste, et Claude Lebel, conseiller municipal, soient mandatés pour assister le requérant.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 BORNE INCENDIE SÈCHE : TRENHOLM

2011-07-145

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'installer une borne incendie sèche sur la propriété du 105, chemin Kingsey Townline.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à l'installation et à l'utilisation d'une borne incendie sèche avec les propriétaires susmentionnés ainsi que tous les autres documents connexes à la présente résolution.

Adoptée.

8.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

CONSIDÉRANT QUE l'entente incendie avec la Municipalité de Saint-Lucien prévoit un ajustement des dépenses réellement encourues après la vérification comptable de l'année visée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a payé une quote-part de 38 198,45 \$ pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles relatives à la quote-part de 2010 sont de 32 880,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a payé 5 318,16 \$ de trop;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-146

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un chèque 5 318,16 \$ à la Municipalité de Saint-Lucien.

Adoptée.

8.3 NOMINATION PRÉSIDENT CCU

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nicole Lebeau-Côté a été nommée présidente, en décembre 2010, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nicole Lebeau-Côté n'a pas renouvelé son mandat de membre au comité consultatif d'urbanisme en juin 2011;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-147

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Gauthier président et M^{me} Denyse Roussel vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 tel qu'il est prévu au règlement numéro 537-3.

Adoptée.

8.4 LES FLEURONS DU QUÉBEC

2011-07-148

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à Les fleurons du Québec.

QUE le paiement soit réparti sur trois années financières soit 2011, 2012 et 2013 au coût annuel de 340,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

8.5 COGESAF : APPUI POUR L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur* de réformer la gouvernance étatique de l'eau, de définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau la gestion durable intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que «L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle», que «La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action», que «L'approche sera participative» et que «La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions»;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de «Réformer la gouvernance de l'eau» et les engagements qui y sont rattachés : «Mettre en place la gestion par bassin versant» et «Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets»;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation, d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la «constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs»;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000 \$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000 \$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63 % des 1,04 milliards de dollars alloués de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau*;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le

ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission soit élaborer et mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique, conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

2011-07-149

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4M \$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et respectant les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, Municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adoptée.

9. VARIA

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de documents.

11. RAPPORTS DIVERS

Le maire suppléant invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-07-150

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à
19 h 55.

Adoptée.

Louis Lachapelle
Maire suppléant

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Louis Lachapelle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.